

N° 8012. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE DESTINÉ AUX GENS DE MER. FAITE À BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1964<sup>1</sup>

---

ADHÉSION

*Instrument déposé auprès du Secrétaire général du Conseil de coopération douanière le :*

17 mai 1968

FINLANDE

(Pour prendre effet le 17 août 1968.)

*La déclaration certifiée a été enregistrée par le Conseil de coopération douanière le 12 juin 1968.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 550, p. 133; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir l'Annexe A des volumes 559, 561, 564, 565, 566, 570, 573, 575, 579, 580, 589, 593, 595, 600, 606, 610, 614 et 635.